

Présentation de Philippe BERNARD-QUINTUS

Cher Monseigneur, chers amis,

Notre doyen le chanoine Didier Schweitzer étant empêché, il m'appartient comme vice-doyen de faire la présentation du nouveau chanoine nommé et aujourd'hui installé, M. le chanoine Philippe BERNARD-QUINTUS.

Cher Philippe,

Sois le bienvenu au Chapitre. Depuis septembre, nous avons la joie de te côtoyer, d'apprécier tes connaissances, ton humour, ta finesse d'esprit, ta fidélité dans une présence qui se fait discrète. Mais qui es-tu vraiment Philippe ? Et sais-tu où tu as atterri ?

Tu es né à Vincennes, dans le Val-de-Marne, d'André BERNARD et de Marie-Cécile QUINTUS. Et depuis que tu es étudiant, tu as associé de façon originale le nom de ta mère au nom de ton père pour éviter les nombreux homonymes.

Tu as un lien avec notre région, puisque tes arrières grands-parents côté paternel et maternel ont fait partie des « optants » suite à la guerre perdue de 1870 et au traité de Francfort de 1871, et ont émigrés à Paris.

Tu le dis toi-même : trois fils d'Ariane s'entremêlent et tissent ta vie : le fil éducatif, le fil historique et le fil vocationnel.

En paroisse à Montreuil, tu as été invité à prendre des responsabilités auprès des jeunes, en Patronage, et chez les Scouts de France.

En collègue et en lycée, tu t'es passionné pour l'histoire et la géographie. Tu as nourri cette passion en choisissant de faire des études universitaires. Et ton mémoire de maîtrise porte sur « La Presse Scoute entre 1938 et 1945 ». Ayant été reçu au CAPES, tu es devenu professeur d'histoire-géo à St Dizier et tu as opté pour l'Enseignement catholique.

Admiratif des deux prêtres de ta paroisse, après un temps de discernement, tu as intégré la formation GFU sur 3 ans, qui t'a permis de mener de front tes études profanes avec des études théologiques à la Catho de Paris puis à celle de Lyon.

Au gré des nominations, tu as exercé en Champagne (près d'Épernay), en Normandie (Caen) et en Flandre française (Bailleul) où tu as été ordonné prêtre.

Tu as aussi exercé les responsabilités éducatives comme responsable de Division, Directeur des Études, Directeur Adjoint, et Chef d'Établissement.

En 1999, tu es arrivé chez nous en Moselle où tu as intégré l'Externat de la Providence de Forbach dirigé alors par M. Vacelet. Ce dernier t'a alors confié l'animation pastorale de l'établissement.

Tu as été incardiné au diocèse en 2004.

En 2011, Mgr Raffin te demande de prendre la direction de la Bibliothèque diocésaine et d'être aussi prêtre coopérateur à Devant-Les-Ponts.

Enfin, en mars 2023, Mgr Ballot te demande de prendre la charge d'archiviste à l'Évêché.

Et aujourd'hui, il t'installe en la fête de saint Clément, 1^{er} évêque de Metz, comme chanoine du chapitre de la cathédrale Saint-Étienne.

Sais-tu effectivement où tu as posé tes bagages, toi qui as beaucoup voyagé au cours de ta vie ?

Aujourd'hui, tu t'inscris dans une histoire multiséculaire. Et pour t'aider à t'enraciner dans ce ministère particulier, je voudrais te donner quelques clefs de compréhension à travers la figure de notre fondateur.

Qu'a voulu faire le 37^{ème} évêque de Metz, Saint Chrodegang au 8^{ème} siècle, en créant le premier chapitre cathédral de l'Église Catholique, composé de prêtres séculiers et non de moines ?

Dans sa sagesse réformatrice, il a voulu s'entourer de conseillers avisés pour gouverner son diocèse et gérer l'Église Mère.

Et pour assurer la cohésion de ses premiers et plus proches collaborateurs, -en bon manager religieux si je puis dire, il plaça ses clercs sous une règle juridique ou canonique inspirée de la règle de Saint Benoît, qui définissait l'organisation pastorale, économique, et spirituelle de ce collège, en précisant les différents offices. C'était déjà une forme de curie diocésaine avant l'heure.

Ainsi l'Église Mère, bien organisée, assurerait pour tous la charge diocésaine de la prière, des grandes liturgies, de la charité, de l'administration et de l'accueil dans la vie chrétienne, et serait le modèle pour les églises et les paroisses filiales. Pour une plus grande précision scientifique que tu recherches, je t'invite à lire l'article commis par Christine Barralis¹, dans le livre du jubilé des 800 ans « Metz, la Grâce d'une cathédrale ».

¹ Christine Barralis, dans "Metz la Grâce d'une cathédrale" écrit ceci : [La vie canoniale des origines à la suppression de 1791 (*Christine Barralis*) *Les origines : le temps de Chrodegang*]. Les clercs entourant l'évêque et l'assistant pour assurer la liturgie dans la cathédrale forment un groupe assez mal connu durant les premiers siècles d'existence de l'Église messine. Ils ne commencent à sortir de l'ombre qu'à partir du pontificat de l'évêque Chrodegang, au milieu du VIII^e siècle. Celui-ci accompagne en effet sa réforme liturgique d'une réforme de son clergé, avec notamment la mise en place vers 755 d'une règle régissant la vie des clercs l'entourant dans sa cathédrale, ceux que l'on va désormais appeler des chanoines. Il s'agit de la plus ancienne règle écrite concernant des clercs (et non des moines) conservée en Occident. Inspirée de la règle monastique de saint Benoît, elle impose aux clercs entourant l'évêque un mode de vie qui se rapproche de celui des moines, par la vie commune, l'insistance sur les vertus d'humilité et de charité, sur la lecture et la méditation des textes

Les premières notes sur la partition de la Tradition du chapitre Saint-Paul de Metz sont donc des notes d'organisation et de droit. Est-ce si étonnant ? Ici, successivement en Austrasie, en Lotharingie, puis en Moselle, un pont a été bâti entre deux ères culturelles : française et germanique. Inutile qu'on te présente la figure de Robert Schuman qui incarne parfaitement cette relation vitale et européenne.

Deux notes supplémentaires sont à ajouter sur cette partition capitulaire messine : le rôle dans la cité et le lien privilégié avec le Saint Père.

Saint Chrodegang avait en effet un rayonnement diplomatique et un sens politique affiné, sachant à quel point l'Église était au cœur de la cité et avait un rôle social éminent à y jouer, non pas pour la dominer ou pour imposer le christianisme, mais pour la servir. Anciennement chancelier de Charles Martel, -en quelque sorte son premier ministre, il a eu comme mission diplomatique d'accompagner au pays des francs le pape Etienne II qui était menacé par les lombards. Avec Pépin le Bref, il est l'un des artisans de la création des états pontificaux, fondés par le traité de Quierzy signé le 14 avril 754.

Aujourd'hui encore, l'évêque de Metz est le suffragant du saint Père de par le Concordat, et dit ce lien historique privilégié entre le Successeur de Pierre et notre territoire français mosellan, à l'heure de la grande réforme synodale. Il est aussi sous la tutelle administrative du Préfet de la Moselle. L'esprit concordataire et le statut public des cultes sont à la source d'une culture de proximité et de dialogue institué avec l'État, nos élus, et les différentes institutions qui encadrent la vie sociale et culturelle. Nous reprenons ainsi la tradition romaine, qui distingue la *religio*, la religion à statut public qui apporte de la cohérence sociale, de la *superstitio*, la religion à statut privé qui peut engendrer du sectarisme. « *superstare* » : vouloir se tenir au-dessus. Au-dessus de qui ? Des pouvoirs publics. Nous ne nous inscrivons donc pas dans une culture d'opposition et de séparatisme, fruit d'une privatisation excessive du religieux dans l'espace public. La liberté religieuse que nous défendons ici se fait en solidarité profonde avec le corps social, telle que souhaitée par nos élus lors des lois Schuman de 1924. Elle n'est pas

saints. Mais les chanoines se distinguent des moines sur plusieurs points importants. Ils ne font pas de vœu de pauvreté personnelle : ils peuvent donc posséder des biens. Les prescriptions concernant le vêtement ou la nourriture sont également moins rigoureuses que pour les moines : les chanoines peuvent manger de la viande, s'habiller de lin, etc. Ils ne font pas non plus de vœu de clôture, à la différence des moines qui se retirent du monde. Même si Chrodegang met en place autour de la cathédrale un espace fermé, le Cloître, rassemblant leurs lieux de vie et où les laïcs n'ont qu'un accès restreint, les chanoines ont toute liberté d'en sortir en journée et de se mêler au peuple. Les historiens débattent encore pour savoir si ces règles constituent un retour au mode de vie originel de ces clercs, qui auraient au fil du temps abandonné la vie commune (en vivant dans des maisons séparées par exemple), ou s'il s'agit d'une nouveauté complète dans l'histoire de ce clergé épiscopal. Quoi qu'il en soit, Metz devient alors un laboratoire pour la réforme du clergé carolingien, qui aboutit à la publication sous l'égide de l'empereur Louis le Pieux, lors du concile d'Aix-la-Chapelle de 816, d'une « Règle des chanoines » inspirée de la règle de Chrodegang (révisée par son successeur Angilram), dont l'application est ordonnée dans tout l'Empire.

individualiste, mais personnaliste, donc profondément catholique. Et nous y tenons comme l'ADN de notre culture mosellane.

Enfin, notre évêque fondateur est le diffuseur d'une liturgie unifiée autour du chant messin, matrice du chant grégorien dans la réforme carolingienne, et dont notre maîtrise est comme la fille et l'héritière. Par son intelligence liturgique, en important le chant romain et en créant une scola, une école de chants, il a inscrit sur la partition capitulaire cette note très importante d'une liturgie de grande qualité, pour porter le Peuple de Dieu dans la louange, la prière, l'adoration et la contemplation.

Depuis le concile Vatican II, tous les observateurs ont pu constater l'affaiblissement du rôle des chapitres dans les diocèses, malgré la longue tradition canoniale qui existait depuis Saint Chrodegang. Avec le drame des abus et du cléricalisme, le dernier synode des évêques, sous l'impulsion majeure du pape François, a cherché à retrouver un équilibre dans l'exercice de la gouvernance. Et cet équilibre sage se trouve dans le conseil.

Comme le rappelle le livre des Proverbes : « Les projets échouent là où il n'y a pas de conseils, mais ils réussissent quand il y a de nombreux conseillers. » (Proverbes 15,22)

De fait, le code de droit canonique de 1983 situe toujours le chapitre de chanoines entre le conseil presbytéral, le collège des consultants, et le conseil Pastoral.

Aux yeux du droit, le chanoine qui doit avoir le souci du diocèse reste donc un conseiller et un proche collaborateur de l'évêque², et a un rôle majeur dans la gestion culturelle et culturelle de sa cathédrale.

Cette mission spécifique d'accompagnement et de soutien du ministère épiscopal est signifiée aussi par le fait que le doyen du chapitre est membre de droit du conseil presbytéral, qui est l'un des conseils obligatoires de l'évêque.

En vertu du canon 377, le légat pontifical est même tenu de consulter des membres du chapitre au moment de la nomination du nouvel évêque.

Enfin, l'Église universelle impose que l'érection, la modification ou la suppression du chapitre cathédral soient réservées au Siège Apostolique.

Notre situation concordataire qui fixe à 8 le nombre de titulaires de cette charge, valorise encore plus ce ministère canonial de veille sur le siège particulier de l'évêque de Metz. Puisque, comme nous le rappelle nos statuts, je les cite : « en cas de vacance du siège épiscopal de Metz (c. 416 CIC), à moins que le Saint-Siège désigne un administrateur apostolique, il revient au Chapitre cathédral, conformément au Concordat de 1802, de tenir le rôle dévolu par le droit canonique au Collège des consultants et d'élire l'Administrateur diocésain qui portera, de ce fait, le titre de

² En droit concordataire, l'évêque est l'affectataire de sa cathédrale et préside la fabrique. Ce point est intéressant, car il dit l'essence du ministère épiscopal et de sa sacramentalité : en présidant, l'évêque rappelle que seul le Christ règne dans son Église. Dimanche, nous fêterons d'ailleurs le Christ Roi. L'évêque est signe de cela pour l'Église diocésaine. Et il s'entoure d'un chapitre pour porter ce ministère du Christ auprès du Peuple de Dieu.

Vicaire capitulaire (cf. c. 419 et suivants CIC) ». Sur ce point précis, la synodalité qui s'oppose au centralisme romain a encore du mal à s'exercer.

Comme tu l'auras remarqué, de par son histoire³, la cathédrale n'est pas une paroisse. Avec plus de 800.000 personnes qui y passent chaque année, le chapitre a une mission toute particulière d'accueil et d'accompagnement spirituel et fraternel des hommes et des femmes d'aujourd'hui, avec leurs blessures et leurs questions. Comme le répète très souvent le Saint Père, nous n'avons pas à être des douaniers de la Grâce. La cathédrale est un hôpital de campagne ou plus exactement de ville pour prendre soin. Et nous avons à offrir largement la Grâce et la Miséricorde du Christ à ceux qui nous la demandent en discernant avec eux un chemin personnel de croissance⁴.

Cher Philippe, je t'ai dit tout cela pour que tu mesures l'importance de ton rôle de chanoine, et que tu entres dans les nombreux projets de notre chapitre, sous la conduite de notre évêque, pour faire rayonner « la lanterne du Bon Dieu » et l'Évangile de Jésus dans le monde d'aujourd'hui.

Le canon 509 §2 résume cette mission importante en précisant que « l'Évêque diocésain ne conférera le canonicat qu'à des prêtres remarquables par leur doctrine et l'intégrité de leur vie, et qui ont exercé le ministère de façon méritoire. »

Ce canon pourrait te mettre la pression. C'est normal, c'est un canon. Il dit plutôt tes qualités. Sache que tes confrères t'accompagnent dans ce collège original, où chacun est invité à recevoir et à donner.

Sois le bienvenu et que le Seigneur te bénisse dans cette nouvelle mission.

³ avec une exception lors de la Révolution

⁴ En distribuant en 4 mois plus de 19.000 feuillets de prière, la cathédrale révèle concrètement cette soif spirituelle de notre époque.